

Image not found or type unknown



Droit des employés lors d'une vente d'entreprise

Par **gugero**, le **05/06/2008** à **23:15**

Bonjour, Je voudrais savoir si le propriétaire d'une entreprise (en l'occurrence hôtellerie restauration) de 4 employés et dans l'obligation ou non d'informer de la vente de celle ci ? Si oui quelles sont ses obligations ? y a t'il un délais pour en informer le personnel? Une restructuration de l'entreprise peut elle être engagé et sous quelles conditions ? Je suis en contrat CDI.
Merci.